ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : eau

Question au Gouvernement n° 2321

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Patrice Tirolien.
M. Patrice Tirolien. Par lettre du 16 juillet 1996, j'ai appele l'attention du secretaire d'Etat a la sante sur la situation preoccupante et les risques sanitaires a La Desirade: de nombreux troubles observes chez les consommateurs d'eau courante, plus 200 cas d'appendicite en moins de trois mois et une tentative d'assassinat sur la personne d'un medecin contestant les resultats des analyses effectuees par l'administration de tutelle.
Dans sa reponse du 28 aout 1996, il m'a indique: «La possibilite d'une pathologie liee a l'eau est eliminee par les resultats negatifs de tous les controles effectues.»
Recemment, la presse guadeloupeenne s'est fait l'echo, sans avoir jamais ete dementie, de resultats d'analyses emanant de l'Institut Pasteur et de laboratoires prives qui mettaient formellement en doute la version officielle.
C'est bien la qualite de l'eau qui semble mise en cause dans cette affaire. De surcroit, l'etat des canalisations ne serait pas etranger au trouble qui a frappe la population.
Le Gouvernement peut-il faire le point sur l'origine du mal qui a frappe la population desiradienne et sur les mesures qu'il compte prendre pour y remedier ?
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.
M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, permettez-moi d'associer Herve Gaymard a ma reponse.
Tous les prelevements et analyses concluent a la potabilite de l'eau a La Desirade.
Il est vrai qu'en 1996 le reseau national de sante publique s'est inquiete du nombre anormalement eleve d'appendicectomies. Les bases de donnees du reseau national de sante publique ont permis d'etablir que seul un nombre infime de patients - deux ou trois - presentait des symptomes compatibles avec une ablation de l'appendice. J'ajoute que les analyses effectuees a l'hopital Necker pour 53 patients ont conclu a l'inutilite de l'ablation de l'appendice. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)
Monsieur le depute, cette affaire a donne lieu a des procedures devant les juridictions competentes sur lesquelles - vous le comprendrez - il ne m'appartient pas de me prononcer.
Quoi qu'il en soit, le Gouvernement met tout en oeuvre pour garantir la qualite de l'eau distribuee aux habitants de La Desirade dans le respect des normes de sante publique.
Des experts independants de l'Institut Pasteur se sont rendus sur place. Le resultat de leurs expertises sera examine par le conseil departemental de l'hygiene qui se reunit sous la presidence du prefet le 20 mars prochain.

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Patrice Tirolien.
M. Patrice Tirolien. Par lettre du 16 juillet 1996, j'ai appele l'attention du secretaire d'Etat a la sante sur la situation preoccupante et les risques sanitaires a La Desirade: de nombreux troubles observes chez les consommateurs d'eau courante, plus 200 cas d'appendicite en moins de trois mois et une tentative d'assassinat sur la personne d'un medecin contestant les resultats des analyses effectuees par l'administration de tutelle.

Dans sa reponse du 28 aout 1996, il m'a indique: «La possibilite d'une pathologie liee a l'eau est eliminee par les resultats negatifs de tous les controles effectues.»
Recemment, la presse guadeloupeenne s'est fait l'echo, sans avoir jamais ete dementie, de resultats d'analyses emanant de l'Institut Pasteur et de laboratoires prives qui mettaient formellement en doute la version officielle. C'est bien la qualite de l'eau qui semble mise en cause dans cette affaire. De surcroit, l'etat des canalisations ne serait pas etranger au trouble qui a frappe la population.
Le Gouvernement peut-il faire le point sur l'origine du mal qui a frappe la population desiradienne et sur les mesures qu'il compte prendre pour y remedier ?
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.
M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, permettez-moi d'associer Herve Gaymard a ma reponse.
Tous les prelevements et analyses concluent a la potabilite de l'eau a La Desirade.
Il est vrai qu'en 1996 le reseau national de sante publique s'est inquiete du nombre anormalement eleve d'appendicectomies. Les bases de donnees du reseau national de sante publique ont permis d'etablir que seul un nombre infime de patients - deux ou trois - presentait des symptomes compatibles avec une ablation de l'appendice. J'ajoute que les analyses effectuees a l'hopital Necker pour 53 patients ont conclu a l'inutilite de l'ablation de l'appendice. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)
Monsieur le depute, cette affaire a donne lieu a des procedures devant les juridictions competentes sur lesquelles - vous le comprendrez - il ne m'appartient pas de me prononcer.
Quoi qu'il en soit, le Gouvernement met tout en oeuvre pour garantir la qualite de l'eau distribuee aux habitants de La Desirade dans le respect des normes de sante publique.
Des experts independants de l'Institut Pasteur se sont rendus sur place. Le resultat de leurs expertises sera examine par le conseil departemental de l'hygiene qui se reunit sous la presidence du prefet le 20 mars prochain.

Données clés

Auteur : M. Tirolien Patrice
Circonscription : - SOC
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2321
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : outre-mer
Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1851
Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1851
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mars 1997